

INFORMATION AUX FAMILLES

FONDS SOCIAUX CANTINES LYCEEN ET COLLEGIEN

« Aucun enfant ne doit être exclu d'une activité dans l'école parce que ses parents ne sont pas en mesure d'en assumer le financement »

Circulaire N°98-044 du 11/03/1998

Les fonds sociaux sont destinés à faire face à des situations difficiles que peuvent connaître des élèves du second degré ou leur famille pour assumer des dépenses de scolarité ou de vie scolaire.

Les fonds sociaux sont destinés à faire face à des situations difficiles que peuvent connaître les élèves du second degré ou leur famille, pour assumer les dépenses de scolarité, de vie scolaire ou de restauration.

A ce titre, les élèves peuvent recevoir une aide individuelle sous forme d'un concours financier direct versé à la famille ou de prestations en nature, permettant de faire face aux dépenses relatives à la demi-pension, à l'internat, aux transports, aux fournitures scolaires, sorties ou activités scolaires, aux frais liés à la santé (ex : lunettes...).

Modalités de demande :

La demande de fonds social est faite par les parents ou le représentant légal.

L'imprimé de demande est disponible soit auprès du secrétariat de l'établissement, de l'assistant social scolaire ou sur le site de l'établissement scolaire.

L'instruction des dossiers est assurée avec la plus grande discrétion.

Coordonnées du site de l'établissement:

clg-retournac.entauvergne.fr

PERMANENCES

Coordonnées et permanences de l'assistant social scolaire :

Mme Hélène ANGELINI

mél : helene.carrara@ac-clermont.fr ; 04 71 59 46 97 (numéro du Collège)

Mme Angélini est présente au Collège le

jeudi en semaine paire,
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.